

# Conseil d'administration

## Séance du 27 novembre 2025

Délibération n°2025-25

### Soutien de mécénat de MIROVA à l'Office français de la biodiversité

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article R. 131-28-5 du code de l'environnement ;
- ▶ **Vu** l'article 238 bis du code général des impôts ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2023-16 en date du 29 juin 2023 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité relative aux délégations de pouvoir au directeur général au titre du décret n° 2019-1580 ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1:**

Le don de MIROVA d'un montant total de 450 000 € est approuvé.

Le Directeur général, chargé  
du secrétariat du Conseil d'administration,



Olivier THIBAULT

La Présidente  
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO